

# Fiche poste Bébés Breizh Montessori



## I- Description du poste

<b>Intitulé du poste : Référente santé, sécurité et accueil inclusif</b>
<b>Date de publication : 27/10/2022</b>

## II - Missions et Attributions

**1° Se tenir informé des mises à jour concernant les obligations et recommandations sanitaires dans les structures petite enfance**

- tenir informés les référents de chaque crèche ainsi que le rôle "manager"

**2° En lien avec le rôle « manager », s'assurer de l'adéquation entre le planning équipe et les moyens nécessaires au respect des protocoles et à l'encadrement des enfants.**

**3° Veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière :**

- Mettre en place et effectuer un suivi des **PAI (drive)** en lien avec les familles et les équipes
- Informer l'entreprise de livraison des repas si il y a un impact alimentaire spécifique
- Une fois le PAI établi, le faire signer par la famille, et chaque membre de l'équipe qui accueille l'enfant
- S'assurer que l'affichage informatif autour du PAI est clair et visible
- Tenir informer le rôle "remplacement" pour que toutes les remplaçantes soient informées avant leur arrivée

**4° Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale.**

- Veiller à ce que les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux puissent être associés à ces actions. Par exemple : mise en place d'affichage dans les différentes structures, de temps de réunion avec les familles fréquentant les structures ...

**5° Contribuer au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations.**

En cas d'enfance en danger, en lien avec les équipes de terrain, le rôle « manager » : suivre la procédure de signalement en informant dans un premier temps la PMI de secteur de la situation préoccupante.

**6° Présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les protocoles propres à la crèche et génériques.**

1° Protocoles en cas d'urgence et protocoles des maladies infectieuses

2° Protocole des mesures préventives d'hygiène générale

- Entretien de l'environnement: Calendrier de nettoyage, Nettoyage crèche listing, fiches de nettoyage par poste horaire
- Règles HACCP notamment dans les espaces de restauration (fiche de remise en température, fiche d'allaitement maternel, fiche de lots de produits autres, échantillonnage)

Protocole d'hygiène renforcée (maladie contagieuse, épidémie, Covid... (un autre document existe qui est à mettre à jour). : en situation pandémique : garantir la mise à jour et le respect du protocole Covid et en informer les rôles "manager", "remplacement", les référents de chaque crèche et l'ensemble des familles fréquentant la structure.

3° Protocole de délivrance de soins spécifiques, occasionnels ou réguliers, le cas échéant avec le concours de professionnels médicaux ou paramédicaux extérieurs à la structure

4° Protocole en cas de suspicion de maltraitance ou de situation présentant un danger pour l'enfant

5° Protocole lors des sorties hors de l'établissement

**7° Vérifier l'application des protocoles et informer les rôles " manager " et "stratégie et développement" en cas de non respect des protocoles**

- Vérification de la pharmacie (ou délégation à l'infirmière de crèche s'il y en a une, et contrôle)
- Suivi de la fiche d'administration des médicaments
- Suivi des vaccins
- Mise à jour des fiches d'information / maladies et contrôle de leur application
- Contrôle du respect de l'hygiène des locaux et vérification des fiches d'émargement
- Contrôle du respect des règles HACCP
- Contrôle du respect des recommandations sanitaires liées au Covid 19
- Effectuer le suivi des affichages hygiène et sécurité dans chaque structure

**8° Procéder éventuellement à l'examen d'un enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale**

**9° Délivrer, lorsqu'il est médecin, le certificat médical attestant de l'absence pour l'enfant de toute contre-indication à l'accueil en collectivité (Cf annexe point 5)**

**10° Rappeler au rôle « formations » la nécessité de la mise en place de formations HACCP et PSC1, IPSEN**

**11° Mise en place des exercices incendie et intrusion deux fois par an et par structure, tenir à jour le registre sécurité incendie.**

**12° Organiser un test de qualité de l'air une fois par an et par structure (en lien avec le rôle « budget » pour validation d'une éventuelle entreprise) et les référents des équipes au sujet de la mise en place du test. Organiser en même temps un contrôle du respect des protocoles et de la bonne hygiène des structures.**

**13° Collecter les éventuels nouveaux risques professionnels en lien avec le DUERP, et les communiquer au rôle « relations aux partenaires de fonctionnement ».**